

Délibération du Conseil d'administration
n° 2025 - 035
Séance du 23 mai 2025

Approbation du procès-verbal du 28 mars 2025

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de vote pour : 24

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mars 2025 est approuvé (cf. INTRANET – Vie Institutionnelle – Conseils et Comités).